

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 6 mars 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Jean Gauthier et M. Gabriel Fortin qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Assiste également, M<sup>me</sup> Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière.

1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 h 30, le maire, M. Émile Hudon, préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

52-03-23

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 6 février, de la séance d'ajournement du 20 février et de la séance extraordinaire du 27 février 2023
- 4- Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 6 février, de la séance d'ajournement du 20 février et de la séance extraordinaire du 27 février 2023
- 5- Retour et commentaires les procès-verbaux de la séance régulière du 6 février, de la séance d'ajournement du 20 février et de la séance extraordinaire du 27 février 2023
- 6- Liste d'immeubles pour non-paiement de taxes – Listes des arriérés article 1022
- 7- Fondation Hôtel-Dieu d'Alma – Protocole d'entente partenariat 2022-2026
- 8- Cour municipale – Entente avec Ville d'Alma
- 9- Acte de vente et bail Église de Saint-Gédéon – Mandat de signature
- 10- Terrains développement résidentiel – Offre d'achat – Mandat de signature
- 11- Politique d'aide aux organismes paramunicipaux – Versement 2023
- 12- Offre de service CPTAQ – chemin de la Plage
- 13- Règlement de démolition
  - 13.1. Avis de motion – règlement # 2023-523
  - 13.2. Dépôt du projet de règlement # 2023-523
- 14- Maintien d'équité 2020
- 15- Travaux pavage 2022 – Construction Rock Dufour
- 16- Édifice municipal – Travaux supplémentaires
- 17- Embauche DGA aux opérations
- 18- Correspondance
- 19- Rapport des comités
- 20- Liste des comptes
- 21- Affaires nouvelles
  - 21.1. Motion de sympathies – M. Raymond Claveau
  - 21.2. Motion de sympathies – M<sup>me</sup> Marie-France Potvin
- 22- Période de questions.
- 23- Levée de l'assemblée.

3- EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023

53-03-23

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 6 février, de la séance d'ajournement du 20 février et de la séance extraordinaire du 27 février 2023.

4- ADOPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023

54-03-23

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver les procès-verbaux de la séance régulière du 6 février, de la séance d'ajournement du 20 février et de la séance extraordinaire du 27 février 2023, tels que rédigés.

5- RETOUR ET COMMENTAIRES DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE U 6 FÉVRIER, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023

Aucun commentaire.

6- LISTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENTS DE TAXES – LISTES DES ARRIÉRÉS ARTICLE 1022

Conformément à l'article 1022 du code municipal, la liste des arriérés de taxes préparée par la directrice générale, dans le cadre de la procédure annuelle de vente des immeubles pour non-paiement de taxes, est déposée.

55-03-2023

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, telle que préparée et déposée auprès du conseil, la liste totalisant 111 844.73 \$.

Après analyse de ladite liste, des immeubles seront soumis à la procédure 2023 de vente pour taxes de la MRC au plus tard le 20 mars prochain.

56-03-2023

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'ordonner à la directrice générale, conformément à l'article 1023 du code municipal, de transmettre avant le 20 mars 2023 au bureau de la MRC Lac-Saint-Jean Est, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales, à moins que les arrérages antérieurs au 1<sup>er</sup> mars 2021 n'aient été acquittés avant la transmission.

Matricule	Taxes et frais dus*
1072 08 7519 .00 0000	8 719.98 \$
1074 04 0568 .00 0000	12 489.27 \$

\*Montant excluant les taxes 2023

7- FONDATION HÔTEL-DIEU D'ALMA – PROTOCOLE D'ENTENTE PARTENARIAT 2022-2026

57-03-23

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que le conseil municipal de Saint-Gédéon autorise la signature du protocole d'entente avec la fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma pour 2022-2026;
- Que le conseil municipal autorise M. Émile Hudon, maire, à agir à titre de signataires dudit protocole.

Participation 2022 et 2023

58-03-23 Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers, de procéder au versement de notre participation de 3000 \$ par année pour 2022 et 2023, soit un montant total de 6000 \$ au profit de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma.

8- COUR MUNICIPALE – ENTENTE AVEC VILLE D'ALMA

59-03-23 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité :

- QUE le conseil municipal de Saint-Gédéon autorise la signature de l'entente déléguant la compétence pour établir une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale de Ville d'Alma;
- QUE le conseil municipal autorise M. Émile Hudon, maire, à agir à titre de signataires de la présente entente.

9- ACTE DE VENTE ET BAIL ÉGLISE DE SAINT-GÉDÉON – MANDAT DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire signer une offre d'achat et le bail, entre les parties qui, sans être fermes, énoncent les engagements que chacun prend envers l'autre;

CONSIDÉRANT QUE cet acte de vente et ce bail de location sont des documents décrivant un accord entre les parties, indiquant une ligne d'action commune;

60-03-23 Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature de l'offre d'achat et du bail de location entre la Municipalité et l'Église de Saint-Gédéon et autorise M. Émile Hudon, maire et M<sup>me</sup> Claudie Lambert, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité.

10- TERRAINS DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – OFFRE D'ACHAT – MANDAT DE SIGNATURE

61-03-23 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater et d'autoriser les personnes suivantes à signer l'offre d'achat relativement à la vente de terrain du développement résidentiel pour et au nom de la municipalité :

M. Marc-Olivier Simard, directeur général adjoint au développement;  
M<sup>me</sup> Claudie Lambert, directrice générale;  
M. Émile Hudon, maire.

11- POLITIQUE D'AIDE AUX ORGANISMES PARAMUNICIPAUX – VERSEMENT 2023

62-03-23 Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les versements suivants aux organismes paramunicipaux pour l'année 2023, selon les modalités de la politique en vigueur :

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
Comité des loisirs	30 500 \$
Corporation développement	50 000 \$
Comité d'embellissement	13 700 \$
Corporation du Petit Marais	10 000 \$
Complexe Communautaire Grandmont	45 000 \$
Fête Nationale	15 000 \$
Grande fête des récoltes	15 000 \$
Corporation Fêtes et festivals	2 500 \$
<b>DONS ET COMMANDITES</b>	<b>MONTANT</b>
Club de Golf Lac Saint-Jean	10 000 \$
Popote roulante des Cinq Cantons	4 702 \$
Course Cryo	7 500 \$
Maison des jeunes	1000 \$
Coop initiative entrepreneuriale CJS	1 500 \$
Comité Salle multifonctionnelle La Grandmontoise	10 000 \$

Et que les versements prévus en regard de la Corporation Fêtes et festivals ne soient effectués qu'à la pièce, suivant la confirmation de la tenue de chacun des festivals.

## 12- OFFRE DE SERVICE CPTAQ – CHEMIN DE LA PLAGE

63-03-23

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service du Groupe-conseil Agri-Vert, pour la préparation d'une expertise agronomique concernant une demande d'exclusion et/ou d'autorisation auprès de la CPTAQ au montant de 2 867 \$ plus taxes.

## 13- RÈGLEMENT DE DÉMOLITION

### 13.1- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 2023-523

AVIS DE MOTION

M. Jean Gauthier, conseiller, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente le projet de règlement # 2023-523 relatif à la démolition d'immeubles.

### 13.2- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2023-523

M. Jean Gauthier, conseiller, dépose le premier projet de règlement # 2023-523 relatif à la démolition d'immeubles.

## 14- MAINTIEN D'ÉQUITÉ 2020

Suite à l'exercice de maintien de l'équité salariale au 31 décembre 2020, un ajustement doit être versé au poste d'horticultrice et à celui d'inspectrice adjointe.

Les ajustements salariaux dus totalisent 7 220.32\$

64-03-23

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les ajustements salariaux dus.

## 15- TRAVAUX PAVAGE 2022 – CONSTRUCTION ROCK DUFOUR

Sur recommandation de paiement relative à la libération de 50 % de la retenue contractuelle en lien avec la réception provisoire des travaux pour le chantier rang Belle-Rivière et chemin du Ranch, et sur réception des documents requis.

65-03-23

Il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser un montant de 12 714.90 \$ à Construction Rock Dufour pour le pavage au rang Belle-Rivière et le chemin du Ranch et de verser 2 855.54 \$ pour le remplacement d'un ponceau relatif au même chantier. Le tout, taxes incluses.

#### 16- ÉDIFICE MUNICIPAL – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Considérant les travaux à l'édifice municipal, certains éléments ne sont pas inclus dans le mandat de l'entrepreneur désigné pour les travaux. Dans un souci d'uniformité, les plafonds des locaux hors contrat seront refaits.

Il est recommandé d'accepter l'offre de Constructions S. Gauthier pour la finition de plafond suspendu (bureau et passage) incluant tous les matériaux pour 10 500 \$ plus taxes. En plus du rafraichissement de la conciergerie, pour un montant de 1571.44 \$ plus taxes, pour un total de 12 071.44 \$ plus taxes.

66-03-23

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Constructions S. Gauthier pour la finition de plafond suspendu, ainsi que le rafraichissement de la conciergerie pour un montant total de 12 071.44 \$ plus taxes.

Pour l'entreprise Pose Multi-Surfaces Fortin, l'ajout de pièces, occasionne des frais supplémentaires de 1980\$ plus taxes.

67-03-23

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les travaux supplémentaires pour l'entreprise Pose Multi-Surfaces Fortin pour un montant de 1980 \$ plus taxes.

#### 17- EMBAUCHE DGA AUX OPÉRATIONS

Suite à l'appel de candidatures concernant l'embauche d'une personne pour occuper le poste de Directeur général adjoint aux opérations.

CONSIDÉRANT QU'il était dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Gédéon de trouver le ou la meilleure candidate pour le poste de Directeur général adjoint des opérations;

COSIDÉRANT QUE la firme Pro-Gestion est spécialisée dans la recherche et dans le processus d'embauche de ce type de cadre;

CONSIDÉRANT QUE M. Émile Hudon, maire, recommande l'embauche de Samuel St-Pierre-Boivin à titre de directeur général adjoint aux opérations;

68-03-23

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche comme directeur général adjoint des opérations M. Samuel St-Pierre-Boivin à compter du 13 mars 2023 selon les conditions convenues entre les parties, et autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon le contrat d'embauche.

#### 18- CORRESPONDANCE

Conseiller forestier Roy inc.

Proposition de services Contrôle des moustiques par piégeage.

Louise Lapierre

Lettre concernant des chats errants et le service de la fourrière – 35 \$ du chat.  
Nous n'avons aucune politique concernant les chats.

MAMH

Acceptation de la programmation de travaux version # 3 de la TECQ 2019-2023.

Marché de Noël de Saint-Gédéon

Lettre de remerciements.

Paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption

Demande de location d'une salle pour la tenue de célébrations.

Portes ouvertes sur le lac

Charte d'engagement d'inclusion et d'ouverture à la diversité culturelle au Lac Saint-Jean.

CONSIDÉRANT QUE nous adhérons aux valeurs d'égalité entre les personnes, d'ouverture envers les autres, de tolérance envers la différence et d'acceptation de la diversité sous toutes ses formes;

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

CONSIDÉRANT QUE l'égalité est non seulement une obligation légale, mais aussi notre responsabilité à toutes et tous;

CONSIDÉRANT QUE des gestes d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

69-03-23

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers que par la présente *Charte d'engagement d'inclusion et d'ouverture à la diversité culturelle au Lac-Saint-Jean*, la municipalité s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion et de les promouvoir dans nos interventions;
- Sensibiliser et former notre personnel aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité en fonction des ressources disponibles;
- Ne tolérer aucune forme de discrimination et soutenir les personnes qui en sont victimes selon les moyens disponibles (ex. : écoute active, référencement, politiques internes, etc.);
- Questionner et corriger au besoin nos pratiques et procédures afin d'écartier toute forme de discrimination directe ou indirecte;
- Afficher cette charte pour démontrer notre engagement et notre soutien auprès des personnes issues de la diversité culturelle.

RECIF 02

Offre de présentation.

SAAQ

Obligation de consigner les heures de conduite à l'aide d'un dispositif électronique.

Simard Boivin Lemieux avocat

Mise en demeure de Sécurité Mahikan inc. en lien avec les travaux dans le rang des Îles avec l'entrepreneur Les Constructions de l'Est.

19- RAPPORT DES COMITÉS

Comité de l'église

M. Pierre Boudreault, conseiller, résume le succès du spectacle gospel, comme spectacle bénéfique pour l'église, et 382 billets ont été vendus.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault, conseiller, dépose la liste des demandes de subvention analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

70-03-23

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Fondation TSA 100 \$
- Maison de campagne 150 \$
- Marthe Laverdière – 10 billets 150 \$

Régie intermunicipale sécurité incendie du secteur sud

M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, résume la dernière rencontre.

20- LISTE DES COMPTES

M. Pierre Boudreault, conseiller, fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

71-03-23

Il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2023-03 au montant de 403 956.77 \$ tel que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	323 318.88 \$
- Déboursés :	125 122.71 \$
- <u>Retenues :</u>	
Groupe conseil SCT	(17 914.66) \$
Plomberie Roy	(8 614.51) \$
Société régie des eaux	(1 800) \$
Constructions S. Gauthier	(12 072.38) \$
Constructions S. Gauthier	(1 806.76) \$
Pose Multi-Surfaces Fortin	<u>(2 276.51) \$</u>
TOTAL :	403 956.77 \$

21- AFFAIRES NOUVELLES

21.1- MOTION DE SYMPATHIES M. RAYMOND CLAVEAU

Le conseil aimerait adresser une motion de sympathies à la famille de M. Raymond Claveau, ancien maire de la municipalité, suite à son décès.

72-03-23

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de souhaiter nos sympathies à la famille de M. Raymond Claveau, ancien maire de la municipalité.

21.2- MOTION DE SYMPATHIES M<sup>ME</sup> MARIE-FRANCE POTVIN

Le conseil aimerait adresser une motion de sympathies à la famille de M<sup>me</sup> Marie-France Potvin, mère de notre collègue et chef des travaux publics, M. Robin Côté.

73-03-23

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de souhaiter nos sympathies à la famille de M<sup>me</sup> Marie-France Potvin, mère de notre collègue et chef des travaux publics, M. Robin Côté, qui est décédée le 3 mars dernier.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Lavoie, résident de la rue Potvin :

- Les clôtures à neige, suite à la tempête du 23 décembre 2022;
- L'asphaltage de la rue sera fait quand;
- Internet sera installé quand;
- Passage piétonnier dans la rue Potvin.

23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. André Gagnon, conseiller, propose la levée de l'assemblée à 19 h 59.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Claudie Lambert  
Directrice générale  
Greffière-trésorière